

Nièvre, le 22 avril 2026

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Conseil départemental de la Nièvre – Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté

Réunion de travail consacrée à l'avenir de la ligne ferroviaire Corbigny–Clamecy et des dessertes fines du territoire

À l'occasion d'une réunion de travail réunissant le Président de la Région Bourgogne-Franche-Comté et le Président du Conseil départemental de la Nièvre, les échanges ont notamment porté sur l'avenir de la ligne ferroviaire Corbigny–Clamecy et, plus largement, sur les dessertes fines du territoire.

Les deux présidents ont rappelé que ces lignes ne sont ni secondaires ni accessoires. Dans les territoires ruraux, elles contribuent à répondre à des besoins concrets de déplacement, d'accès à l'emploi, aux études, aux soins et aux services publics. Elles soutiennent également l'attractivité résidentielle et touristique des territoires, ainsi que l'activité économique, notamment lorsqu'elles permettent aussi le transport de marchandises.

Une situation qui appelle un engagement clair de l'État

Les deux présidents ont souligné que la situation dégradée des dessertes ferroviaires fines du territoire résulte d'un sous-investissement ancien et chronique de l'État sur ces infrastructures, qui en est pourtant le propriétaire.

Dans un contexte d'accélération de la dégradation des lignes, les Présidents ont partagé le fait que le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté ne pourra à lui seul supporter des coûts de remise à niveau estimés à près de 500 millions d'euros sur l'ensemble de la Bourgogne-Franche-Comté.

C'est pourquoi la Région et le Département demandent à l'État de prendre des engagements clairs, durables et à la hauteur des besoins du territoire. Alors que SNCF Réseau annonce que de nouvelles menaces pèsent sur le fret ferroviaire au sud de Corbigny, sujet de la compétence exclusive de l'Etat, les deux Présidents demandent un positionnement financier clair de l'État, un calendrier d'intervention lisible pour répondre à l'urgence et, au-delà, un chiffrage précis et partagé du coût réel des travaux nécessaires.

Salomé PAHLAVAN

Directrice de cabinet du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté
07 85 87 34 42

Stéphane Bénédict

Directeur de cabinet du Conseil départemental de la Nièvre
06 87 01 00 77